

Compte rendu du Conseil Municipal du 17 Juillet 2020

à 18 heures

Présents Thierry FONTY, Fabienne JUILLARD, Claire SERRE, Georges PASQUET, Isabelle DANIS, Martine MONCOURIER, René GOULESQUE, Patrick WESPISSER, Daniel CHEVALEYRE, Bernard LACOUR, Thomas FRAISSE, Stéphanie GUILLOT

Procurations : Elodie BRUNER à Martine MONCOURIER, Marie-Anaïs VALETTE à Thierry FONTY, Mickaël FERRIE à René GOULESQUE

Secrétaire de séance : Patrick WESPISSER

Réunion à huis clos prononcé à l'unanimité des membres présents.

BUDGET 2020 de la commune

Présentation du budget de la commune par Isabelle VIDAL.

Le montant total du budget s'élève à 3 786 547.48 €

Il est composé :

- de la section de fonctionnement qui s'équilibre à hauteur de 1 993 994.08 €

Dépenses principales sont les charges de personnel (513 500 €) et l'affectation à la section d'investissement (631 682 €)

Recettes de fonctionnement principales sont les impôts (487 464 €) Attribution de compensation (219 279.96 €) et dotations de l'Etat (372 881.00 €)

- de la section d'investissement à hauteur de 1 792 553.40 €

Nouvelles inscriptions pour les programmes suivants :

- 5 000 € pour électrification,
- 35 000 € pour travaux sur bâtiments communaux,
- 5 000 € aménagements de forêts,
- 97 000 € pour acquisition mobilier matériel et outillage (dont 41 000 € pour un camion et 19 300 € pour une saleuse)
- 12 000 € Voirie
- 120 000 € Aménagement de la place (éventuels travaux supplémentaires)

Recettes d'investissement

Virement de la section de fonctionnement d'un montant de 631 682.00 € et d'un reste à réaliser d'un montant de 1 007 026.00 €

Le budget est approuvé avec 12 voix POUR et 3 voix CONTRE.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

Présentation du budget par isabelle VIDAL

Le montant total du budget s'élève à hauteur de 314 004.35 € :

- Fonctionnement 86 013.22 €

- Investissement 227 991.13 € (dont 100 000 € inscrit en reste à réaliser assainissement place de Champs.

Le budget est approuvé avec 12 voix POUR et 3 ABSENTIONS.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Validation d'une liste de proposition de noms. Le directeur départemental des finances publiques désignera les commissaires à partir de cette liste (6 titulaires et 6 suppléants)

Gratification stagiaire pour validation stage pratique du BAFA

400 € par personne. Cette somme est au nombre de 2.

Validation de l'installation d'une alarme à la gendarmerie

Fin de la séance à 20h 45